



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2018-11-005

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2018

# Sommaire

## **DDT41**

41-2018-09-03-008 - Délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnancement secondaire Décision de la directrice de la DDT (7 pages)

Page 3

DDT41

41-2018-09-03-008

Délégation de signature pour l'exercice de la compétence  
d'ordonnancement secondaire

Décision de la directrice de la DDT

*Décision de délégation à certains agents en matière d'ordonnancement secondaire*

Direction Départementale des Territoires

Direction

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE  
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE**

**DÉCISION**

**DE LA DIRECTRICE DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

La directrice départementale des territoires de Loir-et-Cher ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment par son article 34 ;

Vu la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07/11/2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Jean-Pierre Condemine Préfet de Loir-et-Cher à compter du 21 novembre 2016 ;

Vu les arrêtés des 21 décembre 1982, 27 janvier 1987, 27 janvier 1992, 29 décembre 1998, 02 mai 2002 portant règlement de comptabilité des ministères de l'urbanisme, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, de l'environnement, de la justice et de l'agriculture,

Vu l'instruction relative à la constatation et la liquidation des dépenses (circulaire 2005-20 du 2 mars 2005),

Vu l'arrêté n° 41-2017-08-04-004 du 04 août 2017 de M. Jean-Pierre Condemine préfet du Loir-et-Cher donnant délégation de signature à Mme Estelle Rondreux, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire de recettes et de dépenses du budget de l'État et pour l'exercice des attributions au pouvoir adjudicateur,

Vu l'organigramme approuvé du service.

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à Mme Corinne BIVER, directrice départementale des territoires adjointe, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État pour les budgets opérationnels des programmes suivants :

### **Budgets opérationnels de programmes nationaux/niveau central :**

- 113 – Urbanisme, paysages, eau et biodiversité – BOP déconcentrés – Urbanisme, aménagement et sites,
- 149 – Forêts – Actions forestières
- 154 – Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires – BOP mixte agriculture et territoire
- 203 – Infrastructures et services de transports – Infrastructures et transports (Réseau routier national),
- 207 – Sécurité et circulation routières,
- 215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture – Fonctionnement,
- 217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer – politique de développement durable,

### **Budgets opérationnels de programme régionaux :**

- 113 – Urbanisme, paysage, eau et biodiversité – BOP déconcentrés,
- 135 – Développement et amélioration de l'offre de logement – Intervention des services déconcentrés dans l'habitat,
- 149 – Forêts – Actions forestières menés en services déconcentrés ,
- 149 – Forêts – BOP mixte actions forestières,
- 181 – Prévention des risques,
- 207 – Sécurité et circulation routières,
- 215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture – Moyens des services déconcentrés
- 217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer – personnels et fonctionnement et immobilier des services déconcentrés,
- 333 – « Fonctionnement des directions départementales interministérielles et dépenses immobilières des services déconcentrés » :
  - pour l'action 1 – budget de fonctionnement des DDI,
  - pour l'action 2 – immobilier, en qualité de service prescripteur et exécutant. Cette délégation porte sur l'engagement des dépenses d'un montant inférieur à 90 000 € entrant dans la limite du droit de tirage qui lui est notifié pour l'année considérée, sur leur liquidation et leur mandatement.

### **Comptes spéciaux**

- Calamités agricoles : compte TG 461.9100000 (ex compte TG 461.71) " Fonds à verser à des tiers - Fonds national de garantie des calamités agricoles »
- Prévention des risques naturels majeurs :
  - Compte 461.9400000 (ex. compte 461.74) pour les opérations hors subventions.
  - Compte 461-74 pour les subventions à des collectivités locales ou des tiers.

Cette délégation porte sur :

- l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ;
- la constatation et la liquidation des créances et des recettes, y compris la transformation en état exécutoire des dites recettes.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée aux gestionnaires suivants :

- **M. Xavier MALON**, Secrétaire Général, (APAE),
  
- **Mme Chrystelle CARRERE** Secrétaire Général adjointe, conseillère en gestion management, (AAE),
  
- **Mme Alice NOULIN**, cheffe du Service Eau, Biodiversité, (IPEF),
  
- **Mme Christine LLORET**, adjointe à la cheffe du Service Eau et Biodiversité (IAE),
  
- **M. Didier BRILL**, chef du Service de l'Habitat Bâtiment et Rénovation Urbaine (APAE),
  
- **Séphanie AUCHAPT**, adjointe au Chef du Service Habitat Bâtiment et Rénovation Urbaine et responsable de l'unité parc public et rénovation urbaine (AAE),
  
- **Mme Martine POMMIER** cheffe du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement, (IDTPE),
  
- **Mme Julie QUENTIN-FICHET** adjointe au Chef du Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement, (ITPE),
  
- **M. David MATHON**, chef du Service Prévention des Risques et Ingénierie de Crise, Education Routière, (IDTPE),
  
- **M. Jean-Pierre ALLEMAND**, adjoint au Chef du Service Prévention des Risques, Ingénierie de Crise, Éducation Routière, (ITPE),
  
- **Mme Florence COTTAIS**, cheffe du Service Économie Agricole et Développement Rural (IDAE),
  
- **M. Thierry GRIFFON**, adjoint à la cheffe du Service Économie Agricole et Développement Rural, (IAE),
  
- **M. Joël MARTINE**, chef du service Connaissance des Territoires et Prospective, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement , hors classe (IAEHC),

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives aux engagements juridiques dans la limite de **50 000 € HT**, les titres de perception.

Cette délégation exclut les BOP 215 - 217 - sauf pour Xavier MALON et Chrystelle CARRERE.

Pour le BOP 333, cette délégation est limitée aux ordres de missions et aux états de frais, sauf pour X. MALON et Chrystelle CARRERE.

**ARTICLE 3** : En cas d'intérim, la subdélégation donnée aux responsables indiqués à l'article 2 s'applique automatiquement à l'intérimaire désigné par décision du directeur départemental des territoires.

**ARTICLE 4** : Habilitation est donnée aux personnes désignées en annexe 1, à l'effet de signer des engagements juridiques, chacune dans leur domaine de compétence, dans les conditions arrêtées dans cette annexe. Cette habilitation exclut les BOP 215 – 217 – 333, sauf mention contraire.

**ARTICLE 5** : Délégation de signature est donnée :

✓ **En tant que responsable d'inventaire à :**

- M. Xavier MALON, secrétaire général qui est chargé d'organiser et de superviser le déroulement de l'inventaire au sein du service prescripteur et en son absence, à Mme Chrystelle CARRERE, son adjointe et conseiller en gestion management.

✓ **Pour les licences budgétaires CHORUS à :**

- Mme Brigitte BLANCHANDIN, Secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité Gestion - Finances ;

- Mme Brigitte CHIGOT, adjointe administrative principale au bureau de l'unité Gestion - Finances.

✓ **Pour les licences formulaires valideurs CHORUS à :**

- Mme Brigitte BLANCHANDIN, Secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité Gestion - Finances ;

- M. Johnny POUPERON, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable de classe supérieure, responsable de l'unité Achat – Logistiques ;

- Mme Brigitte CHIGOT, adjointe administrative principale au bureau de l'unité Gestion - Finances ;

- Mme Catherine LOUCHET, adjointe administrative principale au bureau de l'unité Gestion - Finances ;

à l'effet de signer, dans le cadre des attributions et compétences qui leur sont confiées, toutes les pièces relatives aux licences précitées.

✓ **Pour l'interface CHORUS DT, en tant que gestionnaire - valideur à :**

- M. Xavier MALON, APAE, secrétaire général ;

- Mme Chrystelle CARRERE, AAE, adjointe au secrétaire général et conseiller en gestion management ;

- Mme Brigitte BLANCHANDIN, secrétaire administrative et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité Gestion - Finances ;

- Mme Dominique DELILLE, secrétaire administrative et de contrôle de développement durable de classe normale, au secrétariat général.

✓ **Pour l'interface CHORUS DT, en tant que gestionnaire – facturier à :**

- M. Xavier MALON, APAE, secrétaire général ;
- Mme Chrystelle CARRERE, AAE, secrétaire général adjointe et conseiller en gestion management ;
- Mme Brigitte BLANCHANDIN, secrétaire administrative et de contrôle de développement durable de classe exceptionnelle, responsable de l'unité Gestion – Finances ;
- Mme Dominique DELILLE, secrétaire administrative et de contrôle de développement durable de classe normale, au secrétariat général
- Mme Brigitte CHIGOT, adjointe administrative principale au bureau de l'unité Gestion - Finances ;
- Mme Catherine LOUCHET, adjointe administrative principale au bureau de l'unité Gestion – Finances.

✓ **Pour l'interface GALION, en tant que valideur à :**

- M. Ismaël GONZALEZ, technicien supérieur principal à l'unité parc public, rénovation urbaine au service habitat, bâtiment et rénovation urbaine.

✓ **Pour l'interface ADS/CHORUS, en tant que valideur à :**

- Mme Martine GODEAU, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable, classe supérieure, à l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme ;
- Mme Valérie COURCELLE, secrétaire d'administration et de contrôle de développement durable, classe supérieure à l'unité droit et fiscalité de l'urbanisme.

**ARTICLE 6** : La présente décision annule et remplace celle du 15 juin 2018.

A Blois, le 03 septembre 2018

P/le préfet et par délégation  
La Directrice Départementale des Territoires



Estelle RONDREUX



**ANNEXE 1**  
à la décision du 03 septembre 2018

**HABILITATION A SIGNER DES COMMANDES ÉCRITES**

**Liste des agents habilités à signer des commandes**

**SHBRU**

Noms	Sections	Montant de la commande HT	
		Marché	MAPA
Alain Lebert	Budget État	50 000 €	50 000 €

**SPRICER**

Noms	Sections	Montant de la commande HT	
		Marché	MAPA
Isabelle Bajou	Budget État	1 500 €	1500 €
Jérôme Vovard	Idem	1 500 €	1 500 €
Lionel Briand	Idem	1 500 €	1 500 €
Aouïcha Kradaoui	Idem	1 500 €	1 500 €
Corine Trouillard	Idem	1 500 €	1 500 €
Alain Siong	Idem	1 500 €	1 500 €
Isabelle Bruneau	Idem	1 500 €	1 500 €
Pascal Cabaret	Idem	10 000 €	1 500 €
Dominique Verhelst	Idem	10 000 €	1 500 €

**SECRETARIAT GENERAL, y compris pour les BOP 215 et 217 et 333**

Noms	Sections	Montant de la commande HT	
		Marché	MAPA
Johnny Pouperon	Budget État	50 000 €	50 000 €
Azeddine Ghoul	Idem	20 000 €	20 000 €
Séverine Sauger-Plouy	Idem	1 500 €	1 500 €
Catherine Perchoc	Idem	1 500 €	1 500 €
Joëlle Doreau-Ouvrard	Idem	500 €	500 €
Sylvie Clément	Idem	500 €	500 €

**ANTENNE TERRITORIALE NORD**

<b>Noms</b>	<b>Sections</b>	
Laurence Soulis	Budget État	<b>Ordres de mission et états de frais pour les agents de l'A.T.</b>

**ANTENNE TERRITORIALE SUD**

<b>Noms</b>	<b>Sections</b>	
Christophe Tardivat	Budget État	<b>Ordres de mission et états de frais pour les agents de l'A.T.</b>

Fait à Blois, le 03 septembre 2018

P/le préfet et par délégation,

La Directrice Départementale des Territoires



Estelle RONDREUX